

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE
Modifié le 24 septembre 2015 [\(cliquez ici\)](#)

Le Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec a prononcé la limitation volontaire du droit d'exercice de l'ingénieur Martin Boucher (membre no 113590) dans le domaine de l'électricité du bâtiment.

L'ingénieur Boucher dont le domicile professionnel est situé à Laval, s'est engagé à ne plus exercer dans ce domaine le 23 septembre 2009. Depuis cette date, il n'est plus autorisé à y exercer des activités.

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Le Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec a prononcé la limitation volontaire du droit d'exercice de l'ingénieur Martin Boucher (membre no 113590) dans le domaine de la protection incendie, à l'exception des devis de performance et dans le domaine du génie municipal (drainage urbain).

L'ingénieur Boucher dont le domicile professionnel est situé à Laval, s'est engagé à ne plus exercer dans ce domaine le 24 septembre 2015. Depuis cette date, il n'est plus autorisé à y exercer des activités.

